



DEMOCRATIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

José Verdin

Février 2006

www.far.be

Copyright FAR 2006

I. Rappel des positions

A. Principes

- **Refus d'intégration dans la Société capitaliste**
- **programme de réformes de structure**
- **Contrôle ouvrier reposant sur :**
 - > **une volonté de contestation**
 - > **dans le cadre d'une indépendance syndicale**
(autonomie de décision)
 - > **avec capacité de contre-proposition**
 - > **une exigence d'information la plus complète**
- **Pourquoi ?**
 - **moteur = profit court terme**
 - **emploi est une conséquence et non un but**
 - **développement déséquilibré**
 - **injustices sociales ...**

B. Axes

- | | | |
|---|--|------------|
| ▪ | • Pouvoir de décision (actionnariat) | non |
| ▪ | • Obtention de dividendes (bénéfices) | non |
| ▪ | • Information | oui |
| ▪ | • Contre-proposition | oui |
| ▪ | • Vérification | oui |

C. Modes d'actions

- La capacité revendicative qui se traduit par:
 - > négociation
 - > CCT
 - > renforcement des D.S.
 - > création d'un rapport de forces.

D. Dans le cadre de ces objectifs on a renforcé

-
- L'information financière
(loi comptable, réviseurs...)
- L'information sociale
(convention emploi, bilans sociaux...)
- L'octroi de moyens aux CE, CPPT et DS
(heures suppl., organisation du travail, interims, Conseil Européen, Loi Renault...)

Base de fonctionnement :

-
-
-
- * un maximum d'infos
- * action dans le cadre d'un rapport de forces
- * une présence dans certains lieux pour influencer le développement économique

II. Qu'est-ce qui a changé ?

- A. Internationalisation \rightarrow globalisation \rightarrow délocalisation
- B. Technologie de l'information
- C. Modes de gestion : optimisation des facteurs salariaux, fiscaux, monétaires, environnementaux
- D. Eloignement du pouvoir décisionnel qui découvre qu'au-delà des contraintes salariales, fiscales, ... il peut aussi ainsi réduire la pression syndicale en la privant d'infos (cela devient un objectif en soi)
- E. \rightarrow arsenal belge n'est plus pertinent, ne trouve plus à s'appliquer ou est contourné
- F. Les contours de la Société Anonyme Européenne et les règles de corporate governance
- G. recherche d'une « démocratie d'actionnaires » ?
- H. Modes de relations sociales différents selon pays et acteurs
- I. Dynamique de participations bénéficiaires

Qu'est-ce qui a vraiment changé ?

Pas le fond → refus d'intégration garde toute sa pertinence

→ Volonté de ne pas être co-décideur paraît garder toute sa logique

La forme

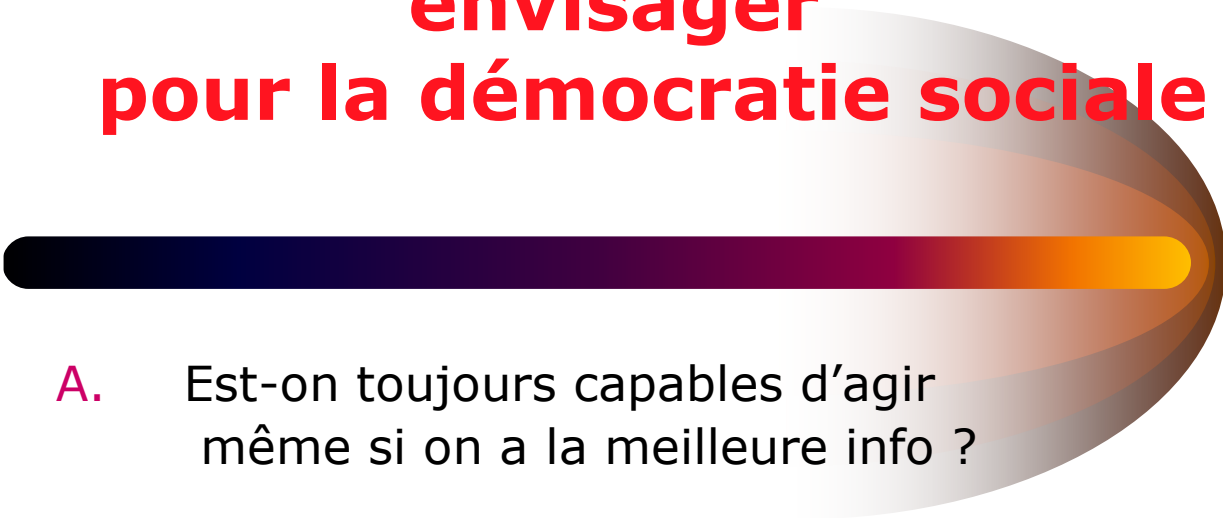


- OUI
- sur l'aspect international
 - sur la technologie de l'info.
 - en plus, FGTB minorisée dans le concert international.


Risque majeur de voir s'ébranler notre stratégie

« info pour agir »

III. Quel mécanisme envisager pour la démocratie sociale

- 
- A. Est-on toujours capables d'agir même si on a la meilleure info ?
- B. Quels sont les lieux où se trouve l'info la plus exacte, la plus rapidement disponible ?
1. Pour les entreprises à statut « belge », les CE avec les DS restent très « compétitifs »
 2. Dans les entreprises avec paramètres internationaux :
 - > les A.G. ?
 - > les Conseils d'Administration ?
 - apparence
 - réalités
 - mais sûrs d'être informés avant les travailleurs au C.E.
 - > les Comités de gestion, de direction
 3. La nature d'un mandat dans une instance décisionnelle est très différente d'un mandat de C.E. (être à côté et non en face, préparation, vérification des accords de fait antérieurs...)

IV. QUELLES ORIENTATIONS ?

- 
- A. Maintien du concept même de contrôle ouvrier**
 - B. Etre présent, dans tous les lieux où l'info est bonne à prendre, sans être aliéné**
 - C. De quelles précautions s'entourer :**

1. Risque d'être marginalisé si on est absent
2. Doit-on demander d'être présent dans un C.A. ?
 - engage-t-on une force pour cela ?
 - risque d'être dévalorisé si on demande et si on n'obtient pas
3. Les Administrateurs syndicaux doivent tenir leur mandat (éventuel) du travail et non du capital
 - responsabilité différente (! Responsabilité civile et pénale)
 - ↳ observateurs ?
 - Quid du caractère confidentiel ?

4. Risque de corporatisme d'entreprise
 - mandats « réservés » à des permanents externes (?)
5. Risque « d'intégration » ?
 - mandats gratuits ou montants réintégrés dans l'organisation ?
 - mandats appartenant à l'organisation (et donc « retirables » par elle comme en D.S.)
5. Quelle liaison avec D.S. ?
6. Besoin d'une assistance technique pour les administrateurs syndicaux ? (préparation des dossiers)

D. Se prémunir d'une perte d'indépendance de l'organisation syndicale
{ collégialité des décisions }

Au-delà d'aspects ponctuels, revendiquer un pacte de démocratie sociale au plan européen ?

- ✦ Pousser à un Congrès interprofessionnel sur ces bases ?
- ✦ Chercher des alliances politiques et syndicales pour créer un rapport de forces dans ce sens ?